



09/10/2023

Faire un don à la Société des Amis de Versailles par l'intermédiaire du réseau Transnational Giving Europe (TGE)

❖ Qu'est-ce que le TGE ?

TGE, pour *Transnational Giving Europe*, est un réseau créé par les grandes fondations européennes pour inciter et faciliter les donations transfrontalières, que le donateur soit un particulier ou une entreprise.

Les donations sont ainsi acheminées à des organisations reconnues d'utilité publique situées dans un autre pays que le pays de résidence du donateur. Ces donations bénéficient de la défiscalisation aux conditions posées par la loi en vigueur dans le pays du donateur.

❖ Quels pays participent au TGE ?

21 pays sont actuellement membres du TGE parmi lesquels sept sont nos partenaires privilégiés: l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse.

❖ Comment faire un don dans le cadre du TGE ?

La procédure de dons est encadrée par les deux fondations référentes des pays concernés et reste la même quels que soient les pays concernés.

1. Le donateur prend contact avec la fondation référente TGE de son pays de résidence
2. Celle-ci demande à la fondation du pays destinataire de procéder à l'expertise de l'organisation bénéficiaire de la donation (doit être agréée au réseau TGE et reconnue d'utilité publique, comme cela est le cas pour la Société des Amis de Versailles)

Si l'expertise est positive :

3. Le donateur effectue son don à la fondation de son pays de résidence, par virement bancaire
4. La fondation du pays de résidence du donateur :
 - a. reverse ce don à la fondation du pays destinataire, au profit de l'organisation bénéficiaire
 - b. lui établit un reçu fiscal

Afin de couvrir les frais administratifs de contrôle et de suivi, les dons font l'objet d'un prélèvement de 5% pour les dons jusqu'à 100 000€, puis 1% supplémentaire du montant excédant les 100 000€. Le prélèvement maximal est par ailleurs plafonné à 15 000€.

Le cas échéant, les frais bancaires liés au virement ne sont facturés qu'une fois le don réceptionné.

Attention toutefois : le réseau TGE traite exclusivement les dons en numéraire.



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

09/10/2023

❖ **Contacter les fondations TGE partenaires de la Société des Amis de Versailles :**

➤ **ALLEMAGNE – Maecenata Stiftung**

tge@maecenata.eu

Marie-Christine SCHWAGER – mcs@maecenata.eu ; +49 30 283 87 909

➤ **BELGIQUE – Fondation du Roi Baudouin**

tge@bcause.bg

Carine POSKIN – poskin.c@kbs-frb.be ; +32 2 549 02 31

Ludwig FORREST – forrest.l@kbs-frb.be ; +32 2 549 02 38

➤ **ESPAGNE – Fundación Empresa y Sociedad**

tge@empresaysociedad.org

Francisco ABAD – fabad@empresaysociedad.org ; +34 676 270 816

➤ **ITALIE – Fondazione Donor Italia**

Elena REDINI – tge@fondazionedonoritalia.org ; +39 (0)2 806 29 57

➤ **LUXEMBOURG – Fondation de Luxembourg**

+352 2 74 74 81

Audrey LESPEROY – tge@fdlux.lu ; +352 274 748 251

N.B : Ainsi que le stipule la « circulaire du directeur des contributions L.I.R – n°112/2 du 20 juillet 2009 », les donateurs résidant au Luxembourg peuvent faire leurs donations directement à l'organisation bénéficiaire, et profiter des avantages fiscaux luxembourgeois, sans nécessairement passer par le réseau TGE.

➤ **ROYAUME-UNI – Charities Aid Foundation**

+44 30 001 23 380

Andrew FALKLEY – tge@cafonline.org

➤ **SUISSE – Swiss Philanthropy Foundation**

Aïssata TRAORE – tge@swissphilanthropy.ch ; +41 22 732 55 54

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour connaître les projets en cours soutenus par la Société des Amis de Versailles et nous informer de votre intention de don.

mecenas@amisdeversailles.com ; +33 (0)1 30 83 75 63

Site Internet : www.amisdeversailles.com

Société des Amis de Versailles - Château de Versailles RP 834 - 78008 VERSAILLES CEDEX

Association loi 1901, créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1913